

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **10 mai 2012**

Décision n° **B-2012-3247**

commune (s) :

objet : Animation et développement d'info trafic - Marché à bons de commande - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : jeudi 3 mai 2012

Secrétaire élu : Madame Karine Dognin-Sauze

Compte-rendu affiché le : vendredi 11 mai 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Buna, Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mme David M., MM. Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Daclin (pouvoir à M. Philip), Mme Besson, MM. Desseigne (pouvoir à M. Abadie), Bouju (pouvoir à M. Buna), Mme Peytavin, MM. David G. (pouvoir à M. Crédoz), Sangalli.

Absents non excusés : Mme Guillemot, MM. Barge, Charles, Vesco, Lebuhotel.

Bureau du 10 mai 2012

Décision n° B-2012-3247

objet : **Animation et développement d'info trafic - Marché à bons de commande - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché**

service : Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 25 avril 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Le présent dossier a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution d'un marché d'animation et développement d'info trafic pour l'année 2013 et, éventuellement 2014, 2015 et 2016, par reconduction expresse pour un montant maximum de 3 200 000 € HT, soit 3 827 200 € TTC pour 4 ans.

Ces prestations ont pour objet l'information des usagers de la voie publique en ce qui concerne les conditions de circulation multimodale à l'aide des divers médias : internet, radio, téléphone ainsi que les événements exceptionnels programmés ou non. Elles permettront également d'assurer le suivi des chantiers perturbants, de réaliser la coordination, d'informer les usagers et d'assurer les liaisons en matière d'information sur la circulation avec les partenaires extérieurs : Coraly, Ville de Lyon, Police, Etat, tunnels, etc.

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Le marché ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de 1 an, reconductible de façon expresse 3 fois une année. Il comporterait un engagement de commande minimum annuel de 200 000 € HT, soit 239 200 € TTC et maximum de 800 000 € HT, soit 956 800 € TTC et un montant, sur 4 ans, minimum de 800 000 € HT, soit 956 800 € TTC et maximum de 3 200 000 € HT, soit 3 827 200 € TTC.

Le présent dossier concerne également l'autorisation à donner à monsieur le Président pour signer ledit marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve :

a) - le lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert, en vue de l'attribution d'un marché d'animation et développement d'info trafic pour l'année 2013 et éventuellement 2014, 2015 et 2016 par reconduction expresse,

b) - le dossier de consultation des entreprises.

2° - Les prestations seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

3° - Les offres seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres de la Communauté urbaine de Lyon.

4° - Autorise monsieur le Président à signer le marché à bons de commande ayant pour objet l'animation et le développement d'info trafic et tous les actes contractuels y afférents pour un montant annuel minimum de 200 000 € HT, soit 239 200 € TTC et maximum de 800 000 € HT, soit 956 800 € TTC et un montant, sur 4 ans, minimum de 800 000 € HT, soit 956 800 € TTC et maximum de 3 200 000 € HT, soit 3 827 200 € TTC.

5° - Les dépenses au titre de ce marché seront prélevées sur les crédits à inscrire au budget principal - sections de fonctionnement et d'investissement - exercices 2013 et éventuellement 2014, 2015 et 2016.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 11 mai 2012.